



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE

LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 08/04/2025

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués titulaires du SIGP : 13	Date de convocation :	31/03/2025
Nombre de délégués suppléants du SIGP : 5	Date de publication :	31/03/2025
Quorum applicable : 7		

Le 08 avril 2025 à 18 h 00, le Comité syndical s'est réuni en session ordinaire à La Plagne Tarentaise, sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH.

Présents (10) :

AIME-LA-PLAGNE :
M. Laurent DESBRINI, titulaire (à compter de 18h14).
M. Michel GENETTAZ, titulaire.
Mme Corine MAIRONI-GONTHIER, titulaire (à partir de 18h11).
M. Pascal VALENTIN, titulaire.

CHAMPAGNY :
M. Denis TATOUD, titulaire.

LA PLAGNE TARENTOISE :
Mme Fabienne ASTIER, titulaire (avec pouvoir de Pierre OUGIER).
M. Jean-Luc BOCH, titulaire.
M. Romain ROCHET, titulaire.
M. Daniel-Jean VENIAT, titulaire.
M. Christian VIBERT, titulaire.

Egalement présents (2) :

AIME-LA-PLAGNE :
M. Xavier URBAIN, suppléant.

LA PLAGNE TARENTOISE :
Mme Nathalie BENOIT, suppléante.

Excusés (6) : Mme Marie MARTINOD, suppléante d'Aime-la-Plagne.
MM. Xavier BRONNER, titulaire de Champagny, Vincent RUFFIER des AIMES, suppléant de Champagny, René RUFFIER-LANCHE, titulaire de Champagny, Pierre OUGIER, titulaire de La Plagne Tarentaise (avec pouvoir donné à Fabienne ASTIER) et Benoît VALENTIN suppléant de La Plagne Tarentaise.

Secrétaire de séance : M. Christian VIBERT, titulaire de La Plagne Tarentaise.

⇒ **Ouverture de la séance plénière à 18h02.**

⇒ **M. le Président constate que le quorum est atteint.**

ORDRE DU JOUR

Compétences optionnelles « Eau et Assainissement collectif » :
depuis le 01 janvier 2016, seuls les délégués des communes d'Aime-La-Plagne et de La Plagne Tarentaise ayant transféré les compétences « Eau et Assainissement collectif » au Syndicat pour les sites d'altitude participent aux votes concernant l'eau et l'assainissement.

Relevé de décision : néant.

Délibération n° 2025-017 : domaine skiable : réaménagement du secteur Roche de Mio. Désaffectation, déclassement du domaine public, démantèlement de biens affectés au service public de remontées mécaniques du Domaine skiable de La Grande Plagne et autorisation donnée au concessionnaire de procéder à la vente des biens désaffectés et démantelés. Décision : approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 2025-018 : finances : contrat de soutien aux jeunes athlètes de La Plagne. Décision : approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 2025-019 : finances : adoption du Compte de gestion 2024 du budget général du SIGP. Décision : approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 2025-020 : finances : adoption du Compte administratif 2024 du budget général du SIGP. Décision : approuvée à l'unanimité, hors la présence du Président.

Délibération n° 2025-021 : finances : affectation du résultat 2024 du budget général du SIGP. Décision : approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 2025-022 : finances : vote du budget primitif 2025 du budget général du SIGP. Décision : approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 2025-023 : finances : fongibilité des crédits 2025 du budget général du SIGP – référentiel M57. Décision : approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 2025-024 : finances : compétence optionnelle - adoption du Compte de gestion 2024 du budget annexe Eau et Assainissement du SIGP. Décision : approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 2025-025 : finances : compétence optionnelle - adoption du Compte administratif 2024 du budget annexe Eau et Assainissement du SIGP. Décision : approuvée à l'unanimité, hors la présence du Président.

Délibération n° 2025-026 : finances : compétence optionnelle - affectation du résultat 2024 du budget annexe Eau et Assainissement du SIGP. Décision : approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 2025-027 : finances : compétence optionnelle - vote du budget primitif 2025 du budget annexe Eau et Assainissement du SIGP. Décision : approuvée à l'unanimité.

⇒ **Fin de séance à 19h01.**

Fait à La-Plagne-Tarentaise, le 08 avril 2025.

Le Secrétaire de séance,
Christian VIBERT

Le Président,
Jean-Luc BOCH



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE LA GRANDE PLAGNE
1355 Route de Les Prévignes
73210 LA PLAGNE TARENTAISE

Publié sur le site internet de la Commune de La Plagne Tarentaise, le

16 AVR. 2025

- ⇒ Les actes administratifs exécutoires correspondants sont publics, et sont consultables sur demandes au siège du SIGP aux dates et heures d'ouverture, et sur le site internet de la Commune de La Plagne Tarentaise (<https://www.laplagne-tarentaise.fr>).
- ⇒ Les actes peuvent faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du SIGP dans les deux mois suivant sa notification. Ils peuvent également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Téléphone : 04 76 42 90 00 - Télécopie : 04 76 51 89 44 - Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr (dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux).